

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par

Mme Yolaine de Courson, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de ses missions définies »

les mots :

« de la mission définie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.